



AVIS DE CONVOCATION

RÉUNION DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION AUTOCHTONE

Date :	le 1er mars 2022	
Lieu :	Par vidéoconférence	
Heure :	15 h	Séance de partage et de sensibilisation à la culture autochtone (suivre ce lien)
	16 h	Réunion en séance publique : tous (suivre ce lien)

SONT CONVOQUÉS

Présidence :	C. Stitt <i>Lanark, Renfrew, Canton South-Algonquin</i>	
Membres du Conseil :	D. M. Chartrand <i>Orléans, Beacon Hill, Cyrville</i> D. Dubuc <i>Stormont, Dundas, Glengarry</i>	
Parents de la communauté autochtone :	M. O'Bonsawin C. Sauvé	
Élèves de la communauté autochtone :	V. Henry Y. Robichaud	
Membres observateurs :	J. Leblanc , représentant des institutions postsecondaires (Université St-Paul) C. Hutt , directrice de l'é.é.p. Le Prélude M. Clouthier , directrice de l'é.é.s.p. L'Équinoxe	
Membres d'office :	J. Marcil (présidente du Conseil) <i>Kanata-Nord, West Carleton-March, Baie, Collège, Knoxdale-Merivale, Kitchissippi</i>	S. Ouled Ali (vice-présidente du Conseil) <i>Barrhaven, Stittsville-Kanata-Ouest, Osgoode, Rideau-Goulburn, Gloucester-Nepean Sud, Kanata-Sud</i>

PERSONNEL ADMINISTRATIF EN APPUI

Secrétaire du Comité :	A. H. Aïdouni
Direction du service éducatif :	D. Vielleuse
Conseiller pédagogique :	J. Cyr
Secrétaire de séance :	M. Morice

VIDÉOCONFÉRENCE

En cas de problèmes techniques, veuillez communiquer avec Marion Morice à marion.morice@cepeo.on.ca.

La directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière,
Sylvie C.R. Tremblay



**ORDRE DU JOUR
COMITÉ DE L'ÉDUCATION AUTOCHTONE (CEDAU)
LE 1er MARS 2022**

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

1.1. Absences autorisées

Reconnaissance du territoire autochtone

Nous voulons commencer en soulignant que les terres sur lesquelles nous sommes réunis font partie du territoire traditionnel non cédé du peuple anishinabe algonquin.

2. Adoption de l'ordre du jour

2.1. Déclaration de conflits d'intérêts

3. Adoption des procès-verbaux

3.1. Réunion du CEDAU du 18 janvier 2022

1-5

4. Suivis et questions découlant des procès-verbaux

5. Points de consultation

6. Points de recommandation au Conseil

6.1. Nomination d'un représentant ou d'une représentante au Comité consultatif en équité et droits de la personne

6-7

7. Points d'information

7.1. Mise à jour de la mise en oeuvre de l'Axe 2 du Plan d'action autochtone CEPEO

8-28

8. Questions des membres

9. Rétroaction sur la réunion

10. Levée de la réunion



**PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU COMITÉ DE L'ÉDUCATION AUTOCHTONE (CEDAU)
LE 18 JANVIER 2022**

TENUE EN VIDÉOCONFÉRENCE

1. Ouverture de la réunion et appel nominal

En l'attente de l'élection de la présidence, le secrétaire du Comité, le surintendant Aïdouni, déclare la réunion ouverte à 16 h 10 et procède à l'appel nominal.

Sont présentes ou présents :

Présidence :	C. Stitt
Conseillères et conseillers scolaires :	D. M. Chartrand D. Dubuc
Représentant des institutions postsecondaires :	J. Leblanc
Parents :	M. O'Bonsawin C. Sauvé (arrivée 16 h 40)
Élèves :	V. Henry Y. Robichaud
Invités (membres d'organismes autochtones)	R. Laurin A. O'Bonsawin
Secrétaire du Comité :	A.H. Aïdouni
Direction du Service éducatif :	D. Vielleuse
Conseiller pédagogique :	J. Cyr
Secrétaire de séance :	M. Morice
Observateurs :	
Représentantes de l'Association des directions et des directions adjointes des écoles franco-ontariennes :	C. Hutt (arrivée 17 h 39) M. Clouthier

1.1. Absences autorisées

Aucune absence n'est signalée au préalable.

Le surintendant Aidouni procède à la reconnaissance du territoire autochtone.

2. Élection de la présidence

RECOMMANDATION 1

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit nommée la conseillère Stitt présidente du Comité de l'éducation autochtone jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation du Conseil.

Adoptée

3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente souhaite la bienvenue aux conseillers Dubuc et Chartrand ainsi qu'aux nouveaux membres. Elle souhaite à tous une bonne et heureuse nouvelle année et remercie le Comité de l'avoir élue au poste de présidente.

RECOMMANDATION 2

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit adopté l'ordre du jour de la réunion du CEDAU du 18 janvier 2022, tel que présenté.

Adoptée

3.1. Déclaration de conflit d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est souligné.

4. Adoption des procès-verbaux

4.1. Réunion du CEDAU du 2 novembre 2021

RECOMMANDATION 3

En l'absence des conseillers Dubuc et Chartrand à la réunion du 2 novembre, la conseillère Stitt propose

QUE soit adopté le procès-verbal de la réunion du CEDAU du 2 novembre 2021, tel que présenté.

Adoptée

5. Suivis et questions découlant des procès-verbaux

Aucun suivi n'est en suspens.

6. Points de consultation

6.1. Profil de sortie de l'apprenant du CEPEO

Le surintendant Bouchard est invité à présenter le profil de sortie de l'apprenant du CEPEO aux membres pour fin de consultation.

Par le biais de deux questionnaires, le surintendant Bouchard obtient la rétroaction des membres du CEDAU sur les priorités incontournables qui devraient faire partie du nouveau profil de sortie de l'apprenant.

RECOMMANDATION 4

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-45 portant sur le profil de sortie de l'apprenant, présenté à la réunion du Comité de l'éducation autochtone du 18 janvier 2022.

Adoptée

6.2. Priorités du Plan d'action d'éducation autochtone 2021-2022 du CEPEO

Le surintendant Aïdouni présente le sujet et invite Dominique Vielleuse, directrice du Service éducatif, à présenter le Plan d'action de l'éducation autochtone (PAÉC) 2021-2022 et à consulter les membres.

La *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario* appuie les élèves métis, inuits et des Premières Nations afin qu'ils puissent atteindre leur plein potentiel. Le PAÉC se décline en quatre axes :

- Appuyer les élèves
- Appuyer les enseignants
- Accroître l'engagement et la sensibilisation
- Utilisation des données pour soutenir le rendement des élèves

RECOMMANDATION 5

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-47 portant sur les priorités du Plan d'action de l'éducation autochtone 2021-2022, présenté à la réunion du Comité de l'éducation autochtone du 18 janvier 2022.

Adoptée

6.3. Fêtes religieuses et bonification du programme de journées systémiques

Régine Legault-Bouchard, directrice par intérim du Service des communications, du développement et de l'engagement communautaires, accompagnée de Guy Larocque, gestionnaire marketing et communications, présentent les nouveautés proposées pour la reconnaissance des fêtes religieuses et la bonification du programme de journées systémiques dont l'ajout des fêtes religieuses et des moments les plus importants de l'année (jusqu'à concurrence de cinq par année) associés aux pratiques religieuses des six grandes confessions.

M. Larocque invite les membres à répondre à la consultation pendant ou après la réunion, via le sondage partagé.

Les membres jugent l'initiative excellente et soulignent l'importance de faire valider les messages et les images (affichés sur les réseaux sociaux et l'intranet du CEPEO) par les fidèles des confessions afin de ne pas faire d'erreur ou d'omission. Il est également jugé opportun d'ajouter les moments charnières de la culture autochtone à ce calendrier (les solstices par exemple) et d'expliquer pourquoi le CEPEO compte ajouter cinq itérations par religion et par année.

À la suite de plusieurs échanges portant sur le positionnement laïc du CEPEO, la possibilité de renommer le volet "Fêtes religieuses" est évoquée.

RECOMMANDATION 6

Le conseiller Dubuc, appuyé par le conseiller Chartrand, propose

QUE soit reçu le rapport SUR21-46 portant sur les fêtes religieuses et la bonification du programme de journées systémiques, présenté à la réunion du CEDAU du 18 janvier 2022.

Adoptée

7. Points de recommandation au Conseil

7.1. Nomination de membres externes au Comité de l'éducation autochtone

Le surintendant Aïdouni est invité à présenter le rapport.

RECOMMANDATION 7

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit reçu le rapport SUR22-05 portant sur la nomination de membres externes au Comité de l'éducation autochtone, présenté à la réunion du CEDAU du 18 janvier 2022.

QUE soient nommés Michelle O'Bonsawin, Catherine Sauvé, Violet Henry et Yanick Robichaud au Comité de l'éducation autochtone jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation du Conseil, tel que proposé à la réunion du Comité de l'éducation autochtone du 18 janvier 2022.

Adoptée

7.2. Nomination d'un représentant ou d'une représentante au Comité consultatif en équité et droits de la personne

RECOMMANDATION 8

En l'absence de candidature, le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit reportée la nomination d'un représentant du Comité de l'éducation autochtone au Comité consultatif en équité et droits de la personne, à la prochaine réunion du CEDAU le 1er mars 2022.

Adoptée

8. Points d'information

La présidente mentionne avoir assisté à une réunion ministérielle pour l'éducation autochtone le 13 janvier 2022 portant sur les accords entre les conseils scolaires et les Premières Nations ayant trait à l'éducation autochtone aux adultes.

9. Questions des membres

Suite à une question du conseiller Chartrand, les nouveaux membres confirment que l'horaire actuel des réunions leur convient. La présidente Stitt rappelle que la prochaine réunion du CEDAU aura lieu le 1er mars 2022 à 16 h.

10. Rétroaction sur la réunion

Les membres font part de leur appréciation de la réunion, de la qualité des échanges et du travail fourni en amont pour recueillir leur rétroaction.

11. Levée de la réunion

RECOMMANDATION 9

Le conseiller Chartrand, appuyé par le conseiller Dubuc, propose

QUE soit levée la réunion du CEDAU du 18 janvier 2022 à 18 h 29.

Adoptée

La présidence

Le secrétaire du Comité

C.Stitt

A.H. Aïdouni

**Renvoi : Réunion du CEDAU
le 1er mars 2022**



DESTINATAIRES :	Membres du Comité de l'éducation autochtone
EXPÉDITRICE :	Sylvie C.R. Tremblay Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière
PRÉPARÉ PAR :	A.H. Aïdouni Surintendant de l'éducation
OBJET :	Nomination d'un représentant du Comité de l'éducation autochtone au Comité consultatif en équité et droits de la personne

MISE EN CONTEXTE

Conformément à la membricité du Comité consultatif en équité et droits de la personne (CCEDP), un membre du Comité de l'éducation autochtone (CEDAU) doit y être nommé annuellement à titre de membre observateur.

RÉSULTAT ANTICIPÉ

Nommer un membre représentant le CEDAU au CCEDP.

ÉTAT DE LA QUESTION

Le mandat du Comité consultatif en équité et droits de la personne est le suivant :

- servir de point de contact et de lieu de dialogue entre les parties prenantes dans le but d'identifier et d'adresser les barrières systémiques qui peuvent entraver la réussite, le bien-être et le plein épanouissement des élèves et du personnel;
- signaler des besoins et des enjeux en matière d'équité et de droits de la personne au CEPEO;
- identifier les questions qui touchent les priorités du Conseil en matière d'équité et de droits de la personne au CEPEO;
- recommander au Conseil les mesures qu'il juge appropriées dans le but de mettre en valeur la diversité et d'améliorer ses politiques, procédures, programmes et pratiques en employant un prisme d'équité dans le respect des lois applicables et des conventions collectives en place.
- offrir des recommandations et des rétroactions visant à améliorer l'efficacité des mesures d'équité, d'accessibilité, d'inclusion et d'anti-oppression entreprises au CEPEO;

- parrainer des actions à l'appui de l'évolution de la culture organisationnelle du CEPEO et de ses partenaires en matière de diversité, d'équité, d'accessibilité, d'inclusion et d'anti-oppression, dont des rencontres de dialogues et de co-apprentissages.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

RECOMMANDATIONS

QUE soit reçu le rapport SUR 22-09 portant sur la nomination d'un représentant du Comité de l'éducation autochtone au Comité consultatif en équité et droits de la personne, présenté à la réunion du CEDAU du 1er mars 2022.

QUE soit nommé _____ représentant du CEDAU au Comité consultatif en équité et droits de la personne jusqu'à la prochaine réunion annuelle d'organisation du Conseil.



DESTINATAIRES :	Membres du Comité de l'éducation autochtone
EXPÉDITRICE :	Sylvie C.R. Tremblay Directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière
PRÉPARÉ PAR :	Amine H. Aïdouni Surintendant de l'éducation
OBJET :	Mise à jour : Axe 2 du Plan d'action autochtone CEPEO 2021-2022

MISE EN CONTEXTE

Le Comité de l'éducation autochtone (CEDAU) a le mandat de :

- faire connaître les dossiers relatifs à la *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario*;
- recommander au Conseil les mesures que le Comité juge appropriées dans le but de valoriser, et d'améliorer le programme de l'éducation autochtone;
- mieux faire connaître les cultures Premières Nations, Métis et Inuit.

ÉTAT DE LA QUESTION

Au CEPEO, la *Stratégie d'éducation autochtone de l'Ontario* est mise en oeuvre par le biais du Plan d'action de l'éducation autochtone se décline en quatre axes (Annexe A) :

AXE 1 - Soutenir les élèves

AXE 2 - Soutenir le personnel scolaire

AXE 3 - Accroître l'engagement et la sensibilisation

AXE 4 - Utilisation des données pour soutenir le rendement des élèves

Le rapport de l'Annexe B présente aux membres une mise à jour concernant l'Axe 2 du Plan d'action autochtone du CEPEO.

INCIDENCES FINANCIÈRES

Sans objet

RECOMMANDATION

QUE soit reçu le rapport SUR22-19 portant sur la mise à jour concernant l’Axe 2 du Plan d’action de l’éducation autochtone du CEPEO, présenté à la réunion du Comité de l’éducation autochtone du 1er mars 2022.

ANNEXES

- Annexe A : Plan d’action de l’éducation autochtone 2021-2022
- Annexe B : Mise à jour de la mise : Axe 2 du Plan d’action autochtone

Plan d'action
2021-2022
Éducation autochtone

Comité de l'éducation autochtone (CEDAU)
Rencontre du 18 janvier 2022



Zones d'impact :

- La participation
- L'apprentissage
- Le rendement
- Le bien-être

des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

AXE 1

SOUTENIR LES ÉLÈVES

PRIORITÉS D'ACTION CEPEO 2021-2022

1

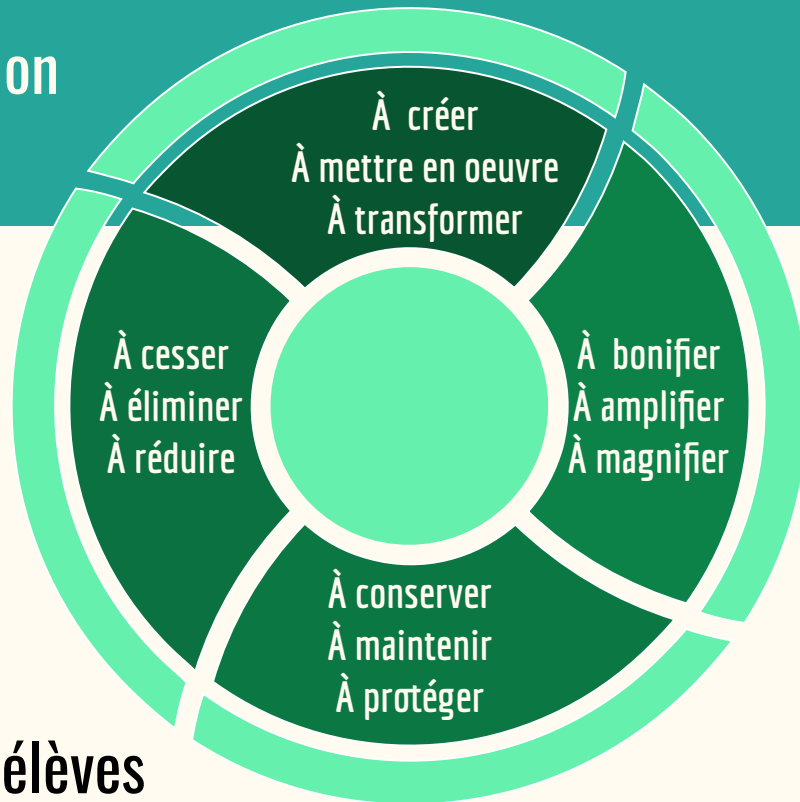
Mise en oeuvre de l'année 1 du Programme de spécialiste-coach en appui aux élèves autochtones ([PSC-EA](#)).

2

Axer le programme d'activités destiné aux élèves auto-identifiés sur des initiatives favorisant plus encore la voix de ces élèves.

Ex. Développer un projet de collaboration entre les élèves auto-identifiés et le sénat des élèves

Cadran de consultation



Axe 1 - Soutenir les élèves

[Cliquez ici pour remplir le formulaire](#)

Zones d'impact:

La participation

→ **L'apprentissage**

→ **Le rendement**

Le bien-être

des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

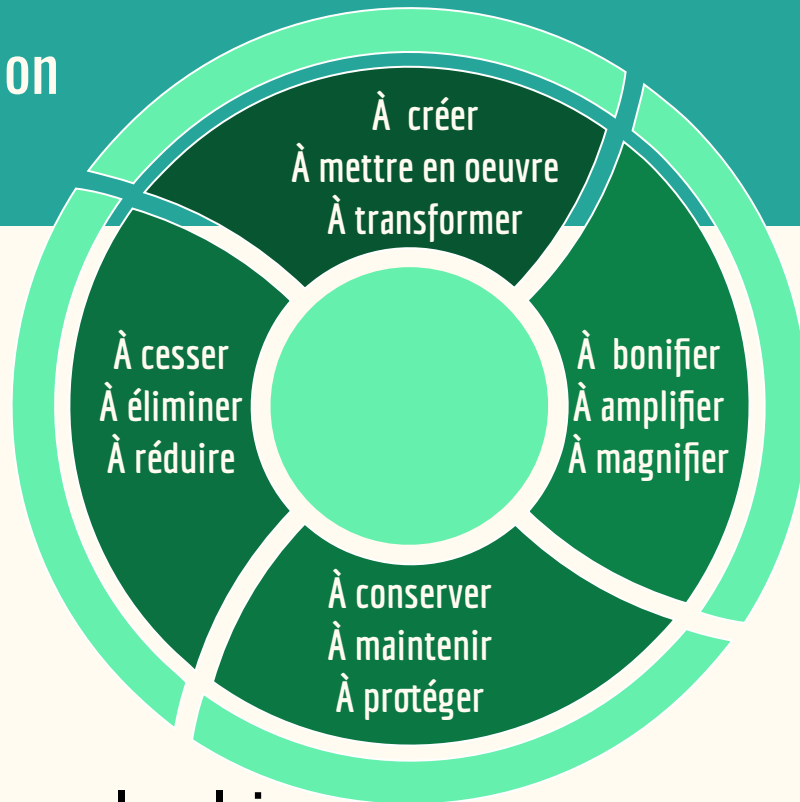
AXE 2

SOUTENIR LE PERSONNEL SCOLAIRE

PRIORITÉS D'ACTION CEPEO 2021-2022

- 1 Élaborer un [site web interne](#) destiné au personnel enseignant (M - 12) facilitant ainsi l'accès à des ressources pertinentes et authentiques.
- 2 Favoriser une pédagogie appropriée à la culture en offrant au personnel enseignant des guides pédagogiques intégrant le savoir, le savoir-faire et le savoir-être culturellement appropriés.
 - [Guide pédagogique - Semaine vérité et réconciliation 2021](#)
 - [Guide pédagogique - Semaine de reconnaissance des traités 2021](#)
- 3 Création d'un réseau virtuel offrant un espace sécuritaire et bienveillant permettant notamment des conversations sur les enjeux d'actualité touchant les communautés autochtones.
- 4 Offre de perfectionnement professionnel par le biais de la formation [Les 4 saisons de la réconciliation](#)

Cadran de consultation



Axe 2 - Soutenir le personnel scolaire

[Cliquez ici pour remplir le formulaire](#)

Zones d'impact :

La participation

- L'apprentissage
- Le rendement
- Le bien-être

des élèves des Premières Nations, Métis et Inuit.

AXE 3

ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT ET LA SENSIBILISATION

PRIORITÉS D'ACTION CEPEO 2021-2022

1

Favoriser l'autochtonisation des différents volets du service éducatif et du service des communications en nourrissant des projets de collaboration. Exemples :

1. Marchons pour Chanie Wenjack!, Éducation autochtone et Sports-CEPEO
2. Dossier éco-responsable - Accompagnement du réseau des enseignants éco-responsable dans le but d'infuser les perspectives autochtones dans les stratégies d'enseignement en environnement.
3. Nourrir les réseaux sociaux du CEPEO en matière de contenu autochtone

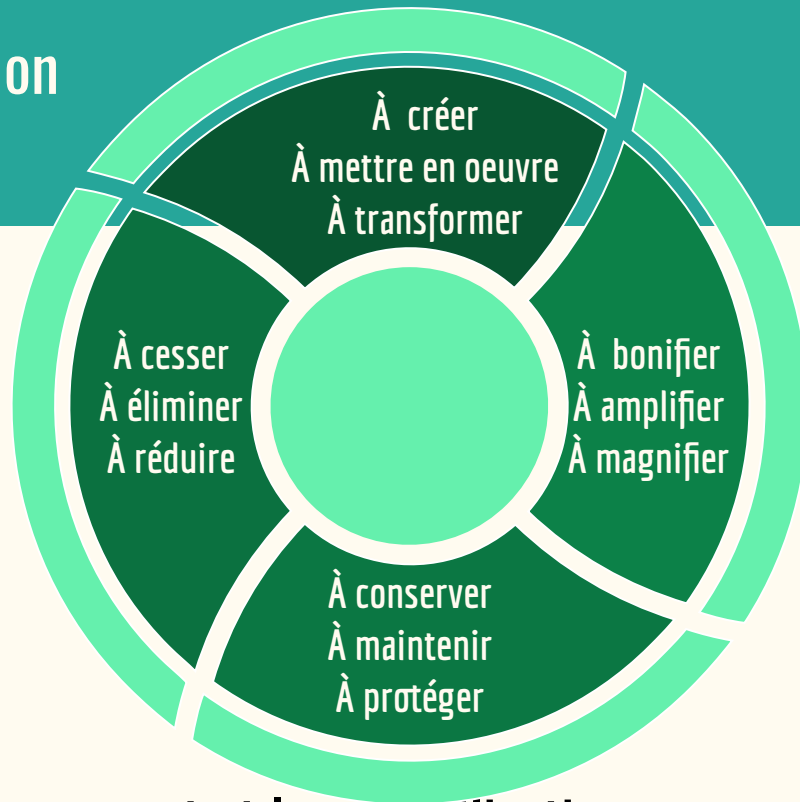
2

Renouer avec les familles, les organismes et les communautés autochtones par la visite d'organismes ciblées de la région d'Ottawa ainsi que de communautés avoisinantes (Kitigan Zibi, Pikwakanagan, Tyendinaga, Akwasasne)

3

Élaborer un espace web destiné aux perspectives autochtones intégré au site CEPEO qui suscitera la fierté autochtone, témoignera de sa vitalité et intégrera le processus d'auto-identification des élèves.

Cadran de consultation



Axe 3 - Accroître l'engagement et la sensibilisation

[Cliquez ici pour remplir le formulaire](#)

AXE 4

UTILISATION DES DONNÉES POUR SOUTENIR LE RENDEMENT DES ÉLÈVES

Zones d'impact :

La participation,
L'apprentissage

→ **Le rendement**
→ **Le bien-être**

des élèves des Premières
Nations, Métis et Inuit.

PRIORITÉS D'ACTION CEPEO 2021-2022

1

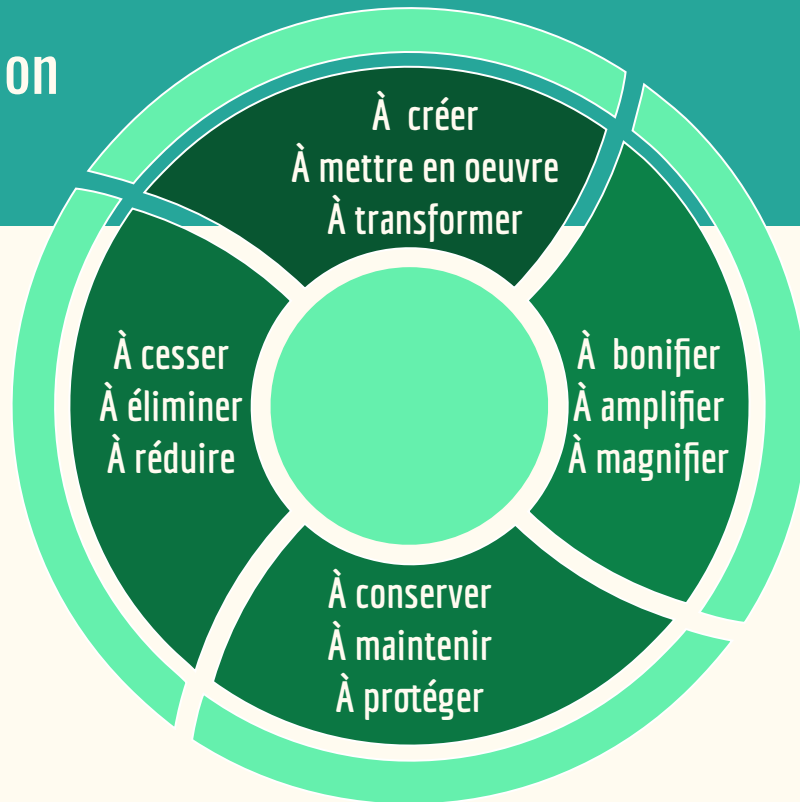
Participer activement à la mise en oeuvre de la collecte de données sociodémographiques sous la lentille des perspectives autochtones.

2

Améliorer la visibilité et l'accessibilité du processus d'auto-identification des élèves autochtones par la réalisation d'une campagne de sensibilisation

- Création d'une page Web Perspectives et réalités autochtones
- Rédaction d'un formulaire d'auto-identification disponible en tout temps sur la page web CEPEO et sur les sites des écoles
- Intégrer la fierté de l'auto-identification à l'intérieur de la campagne Portes ouvertes CEPEO 2022

Cadran de consultation

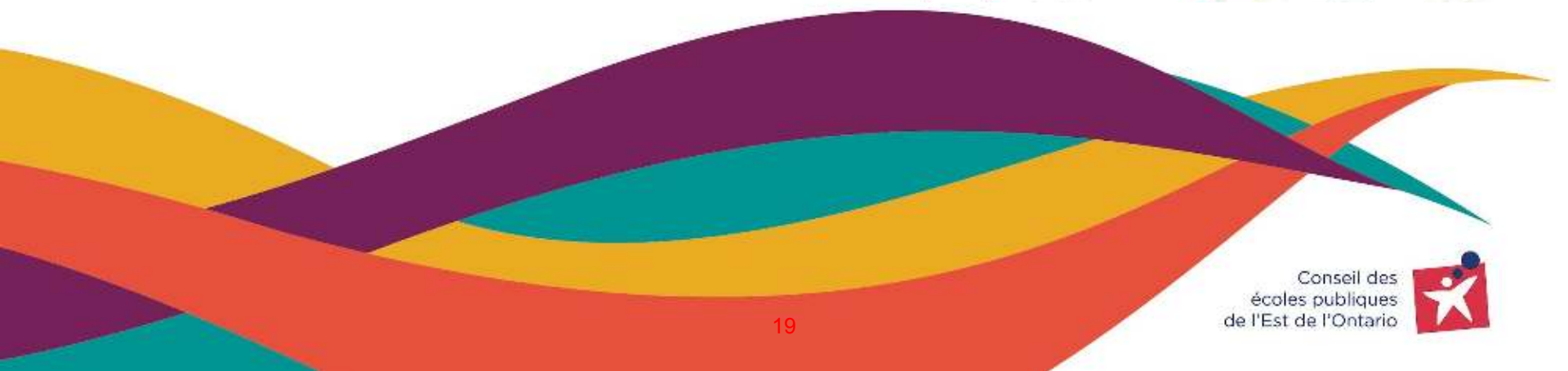


Axe 4 - Utilisation des données pour soutenir le rendement de l'élève

[Cliquez ici pour remplir le formulaire](#)

Priorités d'action 2021-2022

Éducation autochtone



Mise à jour

Plan d'action autochtone 2021-2022
Axe 2 - Soutenir le personnel éducatif

Comité de l'éducation autochtone (CEDAU)
Rencontre du 1er mars 2022



Plan d'action autochtone 2021-2022

**AXE
1**

SOUTENIR LES ÉLÈVES

**AXE
2**

SOUTENIR LE PERSONNEL SCOLAIRE

**AXE
3**

**ACCROÎTRE L'ENGAGEMENT
ET LA SENSIBILISATION**

**AXE
4**

**UTILISATION DES DONNÉES
POUR SOUTENIR LE RENDEMENT DES ÉLÈVES**

But - Accroître

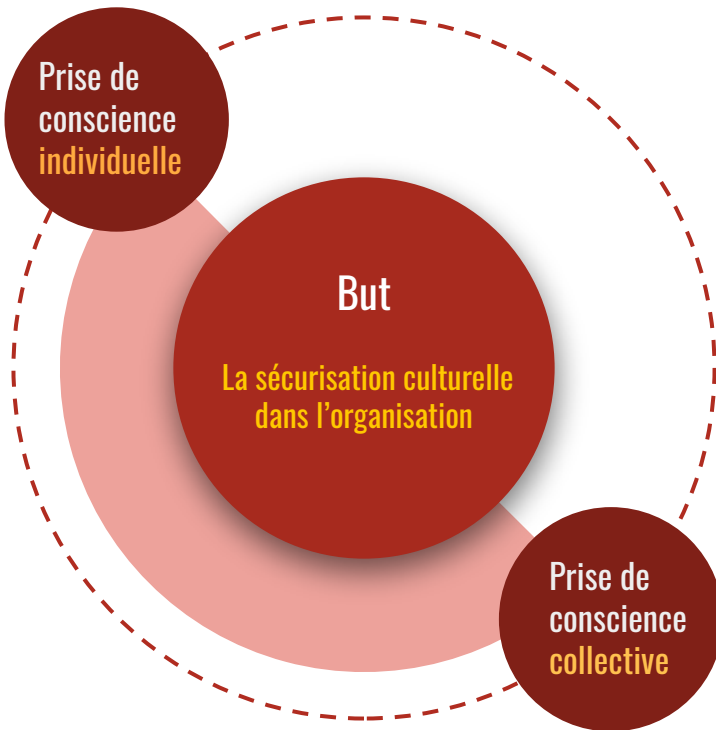
- La participation
- L'apprentissage
- Le rendement
- Le bien-être

des élèves des Premières Nations,
Métis et Inuit.

Comment ?

► Par l'approche
culturellement sécurisante

L'approche
culturellement
sécurisante est la **toile
de fond** de la mise en
oeuvre de l'**Axe 2** du Plan
d'action autochtone
CEPEO 2021-2022



Pourquoi ?

► Pour ultimement atteindre
la sécurisation culturelle.

La sécurisation culturelle est
une **responsabilité
partagée** qui mobilise tous
les membres de notre
organisation dans un
processus de **sensibilisation,
d'apprentissage et de
transformations
individuelle et collective**,
et ce, en collaborant avec les
instances autochtones et les
communautés

Les phases de l'approche culturellement sécurisante

01 CONSCIENTISATION

Je suis déstabilisé ce qui me permet d'être ouvert au changement

02 SENSIBILISATION

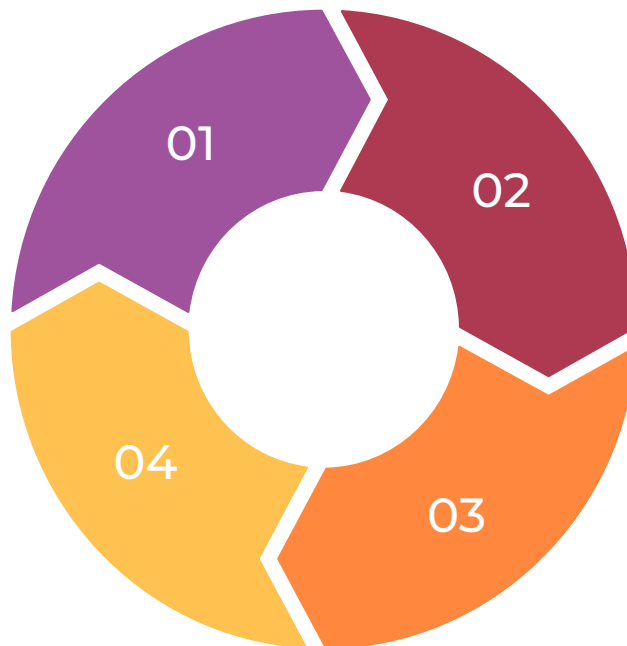
Je me sensibilise aux différences culturelles

03 COMPÉTENCES

Je développe et utilise mes connaissances et compétences

04 SÉCURISATION

Nous adoptons une approche systémique. en essayant de contrer les obstacles, et ce tout en impliquant les Premiers Peuples



Source : Sécurisation culturelle CAPRÈS

PHASE 01

PHASE 02

PHASE 03

PHASE 04

CONSCIENTISATION CULTURELLE

- **Je** suis capable et désireux de reconnaître l'existence de différences culturelles.
- **J'**accepte les différences au sein de la population.
- **Je** suis déstabilisé ce qui me permet d'être plus ouvert au changement.

SENSIBILISATION CULTURELLE

- **Je** tiens compte des antécédents et des expériences culturelles des Premiers Peuples, de même que de mes propres biais culturels.
- **Je** respecte et reconnais les savoirs et les différences des Premiers Peuples.

COMPÉTENCE CULTURELLE

- **Je** démontre une capacité à utiliser mes connaissances, mes compétences et mes attitudes pour renforcer l'autonomie des Premiers Peuples.
- **Je** suis à l'écoute des réalités et des besoins de la personne des Premiers Peuples, et j'adapte ma pratique.

SÉCURISATION CULTURELLE

- **Nous** adoptons une approche systémique tenant compte des rapports de pouvoirs inhérents aux services et reconnaissant la valeur des savoirs et de la culture des Premiers Peuples
- **Nous** cherchons à contrer les obstacles rencontrés par les Premiers Peuples dans notre institution.
- **Nous** impliquons les Premiers Peuples dans l'orientation, l'organisation et l'évaluation des services qui leur sont destinés

01

CONSCIENTISATION

Biais inconscients

Reconnaissance du territoire

Mythes et réalités 1 et 2

La loi sur les indiens

Guide de terminologies en
contexte autochtone

L'héritage des pensionnats
Livre / Vidéo / Film

La rafle des années 60

Femmes et filles autochtones
disparues et assassinées

Déclaration des Nations Unis
sur les droits des peuples
autochtones

Appels à l'action de la
Commission de vérité et de
réconciliation

Two-spirit et Indigiqueer

Participer aux événements et
visiter des lieux

02

SENSIBILISATION

Philosophie des Premières
Nations, Métis et Inuit

Démystification des concepts
et des symboles autochtones
de base

La roue de la médecine comme
mode de vie

Les valeurs autochtones (7
grands pères, etc.)

Le rôle de l'allié

Trauma intergénérationnel

Appropriation vs appréciation
culturelle

La réconciliation en éducation

Restitution

Connaître les nations et les
traités

Langues autochtones

Droits des peuples autochtones

03

COMPÉTENCE

Intégration des concepts
autochtones dans la pédagogie

Infusion des perspectives
autochtones dans l'exercice de
nos fonctions

Collaborer et travailler
efficacement avec les
autochtones

Faire l'acte de reconnaissance
du territoire

Activement travailler à devenir
un allié

Créer des espaces sécuritaires
et bienveillants à la saveur
autochtone

25

04

SÉCURISATION

Élimination du racisme
systémique dans l'institution

Visibilité culturelle

Adaptation du fonctionnement
du milieu de travail à la culture
autochtone

Réduction/élimination des
barrières systémiques aux
autochtones

Reconnaissance de la valeur
des cultures et des savoirs
autochtones

Implication des autochtones
dans l'orientation, l'organisation
et l'évaluation des services qui
leurs sont destinés

SOUTENIR LE PERSONNEL SCOLAIRE

Initiative de soutien 2021-2022 > L'Infolettre



Venez visiter le site web!

INFOLETTRE Perspectives et éducation AUTOCHTONE

MARS 2022 - NUMÉRO 1 - VOLUME 2

RESSOURCES EN PRIMEUR

4 saisons de la réconciliation

Basé sur le programme pour les élèves de 12e année.

Les 4 saisons de la réconciliation sont conçues à un niveau d'apprentissage d'un niveau plus élevé que les autres. L'objectif est de fournir à l'élève un contenu de la réconciliation de haut niveau qui peut être utilisé dans un cours de réconciliation ou dans un cours de réconciliation de haut niveau qui est basé sur les principes de la réconciliation.

[Cliquez ici pour accéder à la ressource.](#)

Relations autochtones - Edusource

Un guide interactif à l'appui du curriculum de l'école qui explore les perspectives, les traditions, les langues et les cultures des Premières Nations, des Métis et des Autochtones du Québec et du Canada. Ce guide interactif est conçu pour être utilisé dans un cours de réconciliation ou dans un cours de réconciliation de haut niveau qui est basé sur les principes de la réconciliation.

[Cliquez ici pour accéder à la ressource.](#)

100 ans de réconciliation

Langues autochtones

Musique autochtone

Cinéma autochtone

MARS 2022

PAGE 10

ÉVÉNEMENTS À VENIR

1er mars 2022 - Séance d'apprentissages autochtones

Accueil pour l'arrivée à la capitale des cultures autochtones et de la sensibilisation aux réalités des Premières Nations, le Comité de Fédération autochtone (CSMA) vous invite à participer à un événement d'apprentissages autochtones avec le professeur Diane Campbell qui lui-même a obtenu son B.A. en éducation en 1981. **Autour de son B.A. Cultiver une meilleure compréhension de l'éducation et des enjeux en éducation des Premières Nations, invite et invite.**

QUAND ? Le mardi 1er mars 2022, de 13 h à 16 h

DÉ ? Salle de vidéoconférence Google Meet

ANNONCES

Le 22 janvier 2022 marque le début de la Décennie internationale des langues autochtones.

Le 31 mars 2022 est la journée nationale des langues autochtones.

Réseau d'échange virtuel Tabasendizowin

Vous voulez le personnel scolaire à participer au réseau d'échange virtuel Tabasendizowin (ESSE)? Ces personnes doivent être membres d'un ou de la commission de l'éducation des Premières Nations, des Métis et des Autochtones du Québec. Si vous êtes intéressé(e) à participer, veuillez envoyer votre demande à: tabasendizowin@education.gouv.qc.ca

REMERCIEMENTS: Appréciation de la participation de l'école.

QUAND ? Le mardi 1er mars 2022, de 13 h à 16 h.

OSTÉE ? Oui, l'école. Transmettre au Ministère de l'Éducation.

PLUS D'INFORMATIONS: <https://www.mec.gouv.qc.ca/education/indigenes/>

SAVIEZ-VOUS QUE...

Les enseignants de partout qui ont le **Autisme** d'une personne sont encouragés à participer à ce projet. **Le projet est un projet de sensibilisation et de formation des enseignants.**

70% des Premières Nations de l'Ontario se retrouvent dans le nord de la province.

Plus de 90% de la population nationale autochtone demeure en milieu urbain.

MARS 2022

PAGE 10



4 saisons de la réconciliation

Portail de développement professionnel disponible à l'ensemble du personnel CEPEO



Visé à promouvoir un renouvellement des relations entre les Peuples autochtones et les Canadiens par l'entremise d'un apprentissage transformateur.



1. Portail pédagogique

Durant chaque saison de l'année, les élèves participent à des activités pédagogiques pour les conscientiser et leur apprendre les enjeux de la réconciliation.

Les thématiques découlent des principes des Premières Nations et sont conçues conformément aux directives d'un cercle consultatif autochtone.

Favorise l'établissement d'un réseau de communication entre les écoles participantes et les communautés des Premières Nations.

2. Portail de développement professionnel

- Permet aux enseignants d'aborder adéquatement le besoin pressant d'enseigner toutes les subtilités de la réconciliation aux élèves du secondaire.
- Les ressources répondent directement aux 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada
- Le contenu répond à l'appel # 62, soit celui d'instaurer un programme et des méthodes d'enseignements dispensées à partir du point de vue des Premières Nations, des Inuit et des Métis.



Perspectives et
éducation autochtone |
CEPEO

Merci !